

Commune de VINASSAN
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 02 avril 2025

Le 02 avril 2025 à 18h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage		
26/03/2025		
Nombre de membres		
Membres	Présents	Votes
Du CM		
23	18	22
Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, FOURGOUS Anne-Marie, FUERTES Victor, GARCIA Gérard, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, MATUTANO Céline, OURNAC Jean-Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGRAS Michel.

Procurations :

AYMAR Patrick à ACACIO Nathalie.
GRANAL Gilles à ALDEBERT Didier.
IMBERNON Marie à CABROL Christian.
MITAINE Katia à RESSEGUIER Nadine.

Excusé : LOPEZ Quentin.

Secrétaire de séance :
MATUTANO Céline.

N° 2025-007 Budget Communal 2025-Affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le CFU 2024,
- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement peut faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,
- Propose d'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 997 783,80 €

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 0,00 €

Compte 001 : Déficit d'investissement reporté : 946 011,52 €

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

AFFECTE le résultat de fonctionnement :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 997 783,80 €

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 0,00 €

Compte 001 : Déficit d'investissement reporté : 946 011,52 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Le Maire
Didier ALDEBERT

